SECTION 4 Catégorie d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »

Sous-section 1 Groupe d'usages « Établissement institutionnel et communautaire (P1) »

686. Les usages principaux qui font partie du groupe d'usages « Établissement institutionnel et communautaire (P1) » sont décrits au tableau suivant :

Usages principaux du groupe d'usages « Établissement institutionnel et communautaire (P1) »

Groupe d'usages	Description
Établissement institutionnel et communautaire (P1)	Ce groupe d'usages comprend les établissements dont l'activité principale est d'offrir des services à la population relativement à la culture, l'éducation ou la santé.
	Les opérations des usages de ce groupe d'usages, y compris leurs usages accessoires et additionnels, peuvent s'effectuer à l'extérieur ou à l'intérieur d'un bâtiment principal. Elles ne produisent aucune vibration, aucun bruit, aucun gaz, aucune odeur, aucun éclat de lumière non continue, aucune chaleur, aucune fumée ou aucune poussière à l'extérieur du terrain où l'usage est exercé, et ce, pour une intensité supérieure à l'intensité moyenne de ces facteurs produits, à cet endroit, autrement que par l'exercice de cet usage.
	De façon non limitative, ce groupe d'usages comprend les usages suivants :
	1. maison des jeunes (1522);
	2. service d'hôpital (6513);
	3. service social (653);
	4. service de garderie (prématernelle, moins de 50 % de poupons) (6541);
	5. maison pour personnes en difficulté (6542);
	6. pouponnière ou garderie de nuit (6543);
	7. école maternelle, enseignement primaire et secondaire (681);
	8. université, école polyvalente, cégep (682);
	9. formation spécialisée (683);
	10. activité culturelle (bibliothèque, musée, salle d'exposition, etc.) (711);
	11. planétarium (7121);
	12. aquarium (7122);
	13. jardin botanique (7123);
	14. loisir et autres activités culturelles (7990).

Sous-section 2 Groupe d'usages « Activité de rassemblement (P2) »

687. Les usages principaux qui font partie du groupe d'usages « Activité de rassemblement (P2) » sont décrits au tableau suivant :



SECTION 4 Catégorie d'usages « Public, institutionnel et communautaire

(P) »

Usages principaux du groupe d'usages « Activité de rassemblement (P2) »

Groupe d'usages	Description
Activité de rassemblement (P2)	Ce groupe d'usages comprend les lieux de culte, centres communautaires et lieux de diffusion pour lesquels l'achalandage peut être important, mais de façon ponctuelle ou sporadique.
	Les opérations des usages de ce groupe d'usages, y compris leurs usages accessoires et additionnels, peuvent s'effectuer à l'extérieur ou à l'intérieur d'un bâtiment principal. Elles ne produisent aucune vibration, aucun bruit, aucun gaz, aucune odeur, aucun éclat de lumière non continue, aucune chaleur, aucune fumée ou aucune poussière à l'extérieur du terrain où l'usage est exercé, et ce, pour une intensité supérieure à l'intensité moyenne de ces facteurs produits, à cet endroit, autrement que par l'exercice de cet usage.
	Ce groupe d'usages comprend les usages suivants qui ne peuvent en aucun temps appartenir à un autre groupe d'usages :
	 église, synagogue, mosquée et temple (6911); centre communautaire ou de quartier (6997); amphithéâtre et auditorium (7211); cinéma (7212); théâtre (7214); autres lieux d'assemblée pour les loisirs (7219); stade (7221); salle de réunions, centre de conférence et congrès (7233); autres aménagements d'assemblées publiques (7290) incluant, notamment, ceux desservant les usages « association d'affaires (6991) », « association de personnes exerçant une même profession ou une même activité (6992) », « syndicat et organisation similaire (6993) » ou « association civique, sociale et fraternelle (6994) » du groupe d'usages « bureau et administration (C1) »; parc d'exposition (extérieur) (7311); parc d'exposition (intérieur) (7313);
	12. aréna et activités connexes (7451).

Sous-section 3 Groupe d'usages « Cimetière (P3) »

688. Les usages principaux qui font partie du groupe d'usages « Cimetière (P3) » sont décrits au tableau suivant :

Usages principaux du groupe d'usages « Cimetière (P3) »

Groupe d'usages	Description	
Cimetière (P3)	Ce groupe d'usages comprend l'usage « Cimetière (6242) ».	1

